



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-39

Séance du 29 avril 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 31

Ayant pris part à la
délibération : 33

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Madame Bénédicte PACORIG donnant procuration à Monsieur Hervé BOULADE, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU donnant procuration à Madame Mélanie BETTON, Monsieur Alain DAUZATS donnant procuration à Madame Lisa MARTINI.

Excusés : Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

**Objet de la délibération : Vote des taux 2026 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères**

Au regard des nouvelles bases prévisionnelles notifiées par l'État et du produit attendu pour équilibrer le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2026, Madame la Présidente propose à l'assemblée de ne pas faire évoluer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de le maintenir, pour l'année 2026, à 14,89 %.

Communes	Bases 2026	Taux 2026	Produit 2026
Arifat	110 411	14.89%	16 440 €
Fauch	451 000	14.89%	67 153 €
Laboutarie	392 047	14.89%	58 375 €
Lamillarié	434 592	14.89%	64 710 €
Lomers	909 356	14.89%	135 402 €
Montredon-Labessonnié	1 967 009	14.89%	292 887 €
Orban	207 478	14.89%	30 892 €
Poulan-Pouzols	394 811	14.89%	58 796 €
Réalmont	4 131 832	14.89%	615 229 €
Sieurac	129 455	14.89%	19 275 €
Terre-de-Bancalié	1 240 846	14.89%	184 761 €
TOTAL			1 543 920 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir cette proposition et d'inscrire ce produit sur le Budget Primitif Annexe Ordures Ménagères 2026.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MARCUZZO